

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 mars 2016

Date de convocation : 08/03/2016

Présents : Jean CARTIER, Marc ARGOUD, Annie BERECHÉ Marie-Agnès LAURENT, Didier CORVEY-BIRON, Christian ALBERTIN, René BAYLE, Claude BLANC ; Benjamin CHABERT, Géraldine CHALOIN, Jean-Noël MANDIER, Hervé PICON,

Excusés(es) : Hélène MANDIER pouvoir donné à Jean CARTIER, William BIT-MIGNON

Absents(es) : Marie-Hélène MASSOLA

1 Approbation du précédent procès-verbal

1 SEDI Eclairage public

Afin de faire un état des lieux précis de l'éclairage public existant sur la commune, une étude est proposée par le SEDI, pour recenser le matériel existant (type de luminaire, puissance, sources, vétusté des supports des crosses etc...)

Ce diagnostic permettrait en outre d'estimer les économies potentielles que la commune pourrait espérer dans l'hypothèse du changement de matériel et/ou de la diminution des plages d'éclairage.

Le SEDI participe au financement de cette étude la part restant à charge pour la commune étant de 205 € pour la mission de base et de 291 € pour la mission de base + étude d'éclairage.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de confier au SEDI les démarches pour engager les études sur la mission de base.

3 Demande d'aide pour un stage à l'étranger

Une demande d'aide financière a été adressée à la commune par une élève scolarisée au lycée Bellevue. Ce stage se déroule en Finlande dans le cadre de la petite enfance.

A ce jour la commune n'a jamais participé à des aides individuelles financées par le budget général.

Après débat le maire propose un vote à bulletins secrets pour adopter une position de principe.

Les conseillers municipaux se prononcent contre ce principe (12 voix contre et un blanc) mais proposent que ce dossier soit examiné suivant les critères de la commission municipale d'action sociale qui doit prochainement se réunir et fixer les règles d'attribution.

4 Commission municipale d'Action sociale

Dans sa séance du 22 décembre 2015, le Conseil municipal a dissous le CCAS pour le remplacer par une commission municipale .

Pour sa mise en place prévue le 22 mars, il y a lieu de nommer les membres de cette commission qui sera composée :

- Pour la commune par : BIT-MIGNON William, CORVEY-BIRON Didier, LAURENT Marie Agnès, MANDIER Hélène, MANDIER Jean-Noël, NICOUUD Géraldine
- Pour les membres extérieurs : ARGOUD Marie-France, BRANCHU Annie, CALLET Nicole, MOUNIER Agnès

Le maire est membre de droit

Les conseillers présents approuvent cette liste qui reste ouverte à toutes les personnes intéressées.

5 Approbation du compte de gestion du receveur et du Compte administratif 2015 commune et CCAS

- **Approbation du compte de gestion du percepteur et du compte administratif de la commune**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	CUMULE
RECETTES	425 606.30	166 335.30	591 941.72
DEPENSES	279 813.58	143 504.81	423 318.39
RESULTAT EXERCICE	145 792.72	22 830.61	168 623.33

Le compte de gestion du percepteur et le compte administratif sont adoptés à l'unanimité,

- **Affectation de résultat**

	Résultats antérieurs	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	- 107 268.51	22 830.61	-84 437.90
Fonctionnement	241 387.39	134 188.88	279 911.60
		TOTAL :	195 473.70
A RAJOUTER LE SOLDE DU CCAS dissous			4 393.73
RESULTAT DE CLOTURE GLOBAL			199 867.43

L'affectation de résultat est décidé comme ci-dessous

Résultat de clôture constaté en 2015:	279 911.60
Affectation en section d'investissement :	84 437.90
Affectation en section fonctionnement :	195 473.70

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le compte administratif et l'affectation de résultat,

5 Budget 2016

Les taux des taxes des ménages resteront inchangés pour 2016, les subventions aux associations seront maintenues comme en 2015.

Le Budget s'équilibre en :

- FONCTIONNEMENT à 590 186.43 €
- INVESTISSEMENT à 419 252.33

Les principales dépenses étant :

- Eclairage public 5 414 €
- Voirie 70 400 €
- Entretien Bâtiments 15 000 €
- Murs cimetière 10 000 €
- Entretien Ecole 12 000 €
- Entretien Salle des Fêtes 3 000 €
- Impasse des tilleuls 42 400€
- Mise en accessibilité ERP 60 000€
- Salle des mariages 44 500 €
- Etude aménagement de la cure 15 000 €

Des demandes de subventions ont été sollicitées pour la plupart des ces opérations

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition du budget primitif 2016

8 Divers

- Point sur les travaux d'accessibilité